

aucun temps, il croit que l'opinion de la législature doit être donnée en même temps que celle de l'exécutif d'une province au sujet d'une pareille demande, il a le pouvoir de le dire.

Sir JOHN A. MACDONALD : Cela est vrai, mais le gouvernement croit qu'il vaut mieux ne pas rejeter cette responsabilité sur le gouvernement fédéral, vu qu'en refusant la demande d'un gouvernement local il se trouve immédiatement en conflit avec ce gouvernement. Nous croyons que l'on devrait obtenir un vote de la législature locale avant qu'aucune somme d'argent puisse être livrée. Naturellement, ni le gouvernement local, ni le gouvernement fédéral, ne devraient employer de l'argent sans le consentement du parlement. Jusqu'à présent, en vertu de la loi qui a été présentée dans un très bon but par mon honorable ami de York-Est (M. Mackenzie), le gouvernement provincial peut demander une avance sur l'argent placé à son crédit pour des fins locales, mais il n'appartient pas à la face de la demande s'il y a eu ou non un vote de la législature locale ou non ; et cet amendement est proposé dans le but d'éviter tout différend au sujet de cette question et pour éviter tout conflit possible entre les gouvernements fédéral et provinciaux à ce sujet.

M. MACKENZIE : Je suppose que même la province d'Ontario sera appelée à participer.

Sir JOHN A. MACDONALD : Même Ontario participera.

La motion est adoptée et le bill est lu la première fois.

#### PORT DES LETTRES.

M. HESSON : Est-ce l'intention du gouvernement de réduire le port des lettres à 2c. par demi-once ?

M. CARLING : Ce n'est pas l'intention du gouvernement pendant la session actuelle de réduire le port des lettres à 2c.

#### CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

M. LANDRY (Montmagny) demande :

Tous ordres en conseil, instructions données, rapports d'ingénieurs et de tous documents quelconques se rapportant au choix d'une ligne ferrée la plus courte et la meilleure entre le terminus actuel du chemin de fer du Pacifique et l'un des ports de mer dans les provinces maritimes.

M. l'Orateur, je n'ai pas l'intention de traiter cette question à cette époque de la session, car j'ai cru comprendre que les documents sur lesquels nous devons nous baser pour faire une discussion avantageuse pour les intérêts publics en général et pour la province de Québec en particulier, ne sont pas encore produits. Mais je profite de la circonstance pour attirer l'attention du gouvernement sur une certaine rumeur qui circule et qu'il est opportun que le gouvernement connaisse. Il a été dit dernièrement qu'une exploration avait été faite partant de la station Saint-Charles sur le parcours de l'Intercolonial et gagnant les Sept-Îles en passant dans le cinquième ou le sixième rang dans le township de Montminy. En passant par cette ligne, on arrive à une certaine butte de terre, une montagne quelconque, haute d'à peu près 400 pieds au-dessus du niveau ordinaire dans ces endroits. Un rapport aurait été fait à ce sujet au gouvernement qui aurait ordonné à cet explorateur de sortir des bois et de ne pas continuer ses travaux. L'ingénieur aurait pris sur lui, tout de même, de faire une exploration en contournant cette montagne, et il serait arrivé à découvrir une voie aussi courte et même un peu plus courte que celle projetée, prenant la rampe en considération.

Néanmoins, d'après la rumeur, — car je ne voudrais rien affirmer, mais il est toujours permis de rapporter les rumeurs, — le gouvernement n'aurait pas encore donné, ou n'aurait pas voulu donner des instructions à cet ingénieur

M. BLAKE

de faire ce qu'on appelle un *instrumental survey*, sur cette partie-là du chemin.

J'attire l'attention du gouvernement sur ces faits dès le début de la session afin que l'on ne vienne pas nous dire plus tard : nous avons rencontré des obstacles insurmontables, lorsque l'ingénieur lui-même, M. Light, dont le rapport doit être entre les mains du gouvernement, mentionne ces faits-là.

Ce sont les seules considérations que je me permettrai de faire aujourd'hui ; mais j'ai cru devoir les faire afin que l'on ne nous reproche pas plus tard de ne pas avoir parlé en temps opportun.

Sir HECTOR LANGEVIN : M. l'Orateur, mon collègue, l'honorable ministre qui a charge du département des chemins de fer, n'est pas présent, mais je ne manquerai pas d'attirer son attention sur les paroles que vient de prononcer l'honorable député. Je suis convaincu qu'il sera heureux des renseignements qui viennent d'être fournis et qu'il ne manquera pas de donner des instructions s'il y a lieu.

Motion accordée.

#### RAPPORT DEMANDÉ.

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui d'Ontario et les autorités impériales, au sujet de l'acte impérial 21-22 Vic., chap. 90, connu sous le nom de *British Medical Act*, 1858 ; de l'acte impérial 31-32 Vic., chap. 29, connu sous le nom de *British Amendment Act*, 1868 ; de l'acte impérial 41-42 Vic., chap. 33, connu sous le nom de *Dentists' Act*, 1878, et des amendements qui seront proposés au cours de la présente session du parlement impérial. — (M. Bergin.)

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que la Chambre s'ajourne.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 3 heures 55 minutes de l'après-midi.

#### CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 4 février 1885.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

#### RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS.

M. WHITE (Cardwell) : Il a été entendu hier que je proposerais aujourd'hui l'adoption du rapport du comité des *Débats* à cette Chambre.

J'ai à dire que depuis la présentation du rapport, j'ai reçu des renseignements qui me conduiront à proposer de renvoyer la première partie de ce rapport au comité pour qu'il la reconsidère — je veux dire la partie qui a rapport à la démission du chef du personnel des traducteurs français, à la nomination de son successeur, et à la nomination d'un autre traducteur pour remplacer ce dernier. Je désire donc ne demander que l'adoption de l'autre partie, sur laquelle il est important que nous nous prononcions immédiatement, parce qu'elle implique un changement dans la distribution des rapports, et nous aurions besoin d'en savoir le résultat au plus tôt que possible. J'ai, conséquemment, l'honneur de proposer :—

Que la partie du premier rapport du comité spécial nommé pour surveiller le compte-rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la session actuelle, qui a trait à la publication quotidienne et à la distribution des exemplaires reliés des *Débats*, soit adoptée.

Je puis dire que ce changement, en ce qui concerne le coût de la publication des *Débats* — et j'ai ici les calculs faits par le département des impressions — aura l'effet d'économiser une somme annuelle de \$1,072. L'année dernière